Traite humaine et menace de décapitation dans un salon de coiffure Afro (Paris – Château d'eau)

11/11/2016 à 15h07

Traite humaine, violences, vapeurs toxiques, exploitation de travailleuses clandestines, menace de décapitation, conditions et horaires de travail épouvantables… depuis deux ans, 18 employés du salon de coiffure afro du 57, boulevard de Strasbourg (Xe) luttent contre leurs patrons. La justice vient de condamner deux des gérants à des peines d'emprisonnement. Un procès pour traite humaine aura lieu prochainement.



Ce jeudi, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné Mohamed Bamba, l'un des gérants à deux ans de prison, dont un avec sursis et 31 800 € d'amende, tandis que le

second, Walid Daollat, a écopé de 10 mois d'emprisonnement, et 10 600 € d'amende. Les deux hommes devront, en outre s'acquitter solidairement de 1 000 € auprès de chacune des victimes, et verser 1 500 € à la CGT, au titre des dommages et intérêts.

Dans le quartier Château-d'Eau, où les s'alignent les échoppes de coiffure afro et les ongleries, essentiellement entre les mains de **patrons « mafieux », employant des salariés payés au compte-gouttes et privés de titres de séjour,** la longue grève ponctuée d'actions, menées par les coiffeurs du « 57 » avait fait figure de combat emblématique. Désormais reconnu par la justice.

Indignité, vapeurs toxiques, travail dissimulé, emploi de personnes en situation irrégulière, absence d'aération, de toilettes, installation électrique hors-norme,… Le tribunal a jugé « intégralement coupables les deux gérants ». Au mois de mai 2014, alertée par la CGT, l'inspection du travail avait investi le salon de coiffure où **les employés, non déclarés, travaillaient entre 12 et 16 heures par jour, contre une rémunération ridicule.**

Précipitamment, Walid Daollat avait proposé 25 000 € cash pour rattraper les arriérés de salaires et tenté de liquider le salon, déclenchant l'action en justice des salariés, dont certains ont été **menacés de mort par leurs anciens employeurs**. Un second procès, au pénal, devrait prochainement se tenir pour **« traite d'êtres humains »**.

Le Parisien

« Je suis pressée de quitter le quartier. Eux aussi en ont marre de nous voir », déclare Aminata, l'une des grévistes. « Eux », ce sont les patrons et les rabatteurs œuvrant dans les innombrables salons de beauté autour de la station de métro « Château d'eau ». (…) Les gérants des salons de coiffure se montrent particulièrement intimidants. Des pavés

ont été jetés dans la vitrine du « 57 ». En août dernier, une **menace de décapitation** a été proférée sur le trottoir.

La Croix